La place de l'éthique dans les pratiques disciplinaires de l'anthropologue

Un état de l'art à la lumière de l'expérience du PIR CNRS 'Mousson', Lutte contre la Pollution à Ouagadougou[1]

Étienne Le Roy
LAJP, Université Paris 1

Cette communication ayant essentiellement pour fonction d'introduire la réflexion des participants de ces journées d'études en proposant des repères et des balises quand ils invoquent le recours à l'éthique aura un double objet à la fois didactique et ethnographique.

Didactique tout d'abord car il nous faut apprécier en commun la requête de transdisciplinarité que contient, à mon avis, toute démarche d'anthropologue, ce qui suppose d'accepter que notre anthropologie ne soit pas considérée comme une « discipline comme les autres » et que, d'autre part, la multiplicité des pratiques de recherche qu'autorise cette approche ait un écho direct sur nos rapports à l'éthique. À une pluralité naturelle des pratiques anthropologiques de recherche correspond donc tout aussi « naturellement » une pluralité d'invocations de l'éthique.

Mais, concrètement, les contraintes sont heureusement moins nombreuses dans un programme de recherche qui, nécessairement, oriente les questions dans certains champs plutôt que d'autres. La pratique ethnologique, deuxième phase incontournable de nos démarches après la description ethnographique selon une distinction proposée à la communauté anthropologique francophone par Claude Lévi-Strauss en 1958 (Lévi-Strauss 1958) suppose que le chercheur sera confronté à des situations impliquant des réponses éthiques spécifiques. On prendra l'exemple du Programme Interdisciplinaire de Recherche (PIR) du CNRS « Mousson » dans lequel on assume la fonction de veille épistémologique au nom des sciences humaines et sociales. Ce choix est sans doute dicté par l'intérêt que des chercheurs maghrébins peuvent trouver à se confronter à un phénomène aussi complexe que celui de la pollution en milieu urbain et à aborder cette complexité non seulement sous l'angle de la description mais aussi de l'intervention et de la décision politique. Mais ce choix est aussi dicté par les enjeux épistémologiques qui y sont associés et en particulier par la relation entre une lecture interdisciplinaire devenue progressivement « transdisciplinaire » et une dynamique de champ scientifique portée par l'anthropologie.

Dernière notation, enfin : il s'agit ici d'un état de l'art, impressionniste, plus qu'un état des lieux, qui prétendrait à la plus grande généralité. Il n'y a pas d'arbitre des élégances

[1] Communication aux journées d'études organisées par l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) et l'Association Tunisienne d'Anthropologie Sociale et Culturelle (ATASC) les 19 et 20 décembre 2008 à Sidi Bou Saïd, (Tunisie), sur le thème « L'anthropologie face aux nouveaux enjeux éthiques ».

scientifiques décidant qui se fait ou ne se fait pas dans notre domaine, ce qui rend le recours à l'éthique si déterminant. En effet, selon une formule qui inspirait initialement cette communication « l'éthique, ce sont ces normes qu'on mobilise quand on a tout invoqué », la dernière cartouche à tirer, ou ce choix qui ne repose que sur la seule responsabilité du chercheur, en son for intérieur, qu'on nomme également fort joliment le tribunal des consciences. Si les observations suivantes reposent sur une expérience de recherche de plus de quarante ans, avec une très réelle diversité d'objets, de problématiques et de publications,(Le Roy, 1999), leur seule validité ne peut tenir qu'au recoupement de mes observations avec les expériences du lecteur qui pourra, ou non, s'en sentir enrichi.
Après une première partie consacrée à une mise au clair ces concepts et des pratiques disciplinaires de recherche, je montrerai quelles applications éthiques et quelles conséquences en tirer dans un processus de recherche complexe qu'est le PIR Mousson.

L'anthropologue face à la diversité des pratiques disciplinaires

Ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus, je ne considère pas l'anthropologie comme une discipline scientifique ordinaire et, pour développer simplement cette idée, je ne crois pas que l'anthropologie puisse relever de ce qu'on appelle une discipline universitaire : trop « baroque » pour cela. Le fait que je sois professeur d'anthropologie semble introduire un paradoxe. S'agit-il de renoncer au statut confortable de l'universitaire « comme les autres » ? Ou de « débiner » la profession ? Nullement, car mon souci est de dépasser le préjugé que je nourris à l'égard de l'enfermement des recherches en sciences humaines dans une logique de l'institution universitaire pour dévoiler la richesse potentielle des résultats que propose le paradigme anthropologique et inviter ses praticiens à se libérer des attaches les plus sclérosantes.
Je vais donc partir du vocabulaire, proposer quelques schémas simples pour poser le décor qui sera ensuite détaillé à partir de ce que suppose l'acte de recherche.

Qu'est qu'une discipline ?

LE LANGAGE COMMUN
DISCIPLINE *n.f. (1080) ; « punition, ravage, douleur » en a.f ;, lat. disciplina*
1° : (XIV°) sorte de fouet fait de cordelettes ou de petites chaînes, utilisé pour se flageller, se mortifier ;
2° : (XVI°), instruction, direction morale, influence ;
3° : (moderne, 1409) se dit des diverses branches de la connaissance ;
4° : (courant) règle de conduite commune aux membres d'un corps, d'une collectivité et destinée à faire régner le bon ordre ; par extension, l'obéissance à cette règle
5° : règle de conduite que l'on s'impose »[1]..
On ne devra jamais oublier qu'au sens premier la discipline désigne une sorte de petit fouet, donc un instrument de répression.

[1] Extrait du dictionnaire Le Robert, 1996, p. 489 : Les exemples réfèrent aux institutions scolaires et militaires et aux instances professionnelles de type corporatiste. Il n'est pas fait directement mention de la recherche scientifique mais, plus généralement, de « *la connaissance* ».

UNE DISTINCTION CARDINALE : DISCIPLINE UNIVERSITAIRE et DISCIPLINE SCIENTIFIQUE

La DISCIPLINE UNIVERSITAIRE C'est le cadre institutionnel dans lequel s'effectue la transmission des connaissances (enseignements selon des degrés différents de spécialisation et communication scientifique) et la régulation de l'accès aux fonctions d'enseignement et de recherche qui y sont associées.
Elle suppose une certaine idée d'un « ordre à promouvoir » (ordre qui est à la fois social et politique quant aux valeurs, et technique quant aux formes) et d'instances pour l'assurer. L'évaluation, autrefois pratiquée de manière « discrète », devient une dimension essentielle qui peut conduire à une plus grande démocratie ou à de nouveaux conformismes.
Le principe de liberté est affirmé tant dans la conduite de transmission des connaissances que d'autonomie des instances de gestion. La réalité peut être, naturellement, différente.

La DISCIPLINE SCIENTIFIQUE C'est une règle de conduite adoptée par le chercheur, supposant un protocole en fonction duquel est appliquée l'exigence d'expérimentation (en sciences de la nature, au sens large) et de réplicabilité (dans les sciences de l'homme et la société), afin de soumettre les conclusions et les moyens d'y parvenir à des critères partageables et critiquables, donc généralisables.

Elle suppose une inventivité, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une exigence du « surcroît de connaissance » qui, seul, justifie les investissements intellectuels et matériels consentis.

Le principe de responsabilité est au fondement des démarches et des choix individuels et collectifs.

UN « TIERS» PARAMÈTRE :: **La DISCIPLINE CITOYENNE**

Cette troisième manière d'aborder la pratique de la discipline, plus récemment thématisée, tient à de nombreuses raisons. J'en retiens trois principales.
Tout d'abord, il est loisible d'observer de fréquentes contradictions entre la conception universitaire de la discipline et les pratiques d'une discipline scientifique. La liberté qui est au fondement de *l'Universitas* moyenne-âgeuse comme une totalité auto-régulée peut entrer en confrontation avec l'exigence d'un 'ordre à promouvoir', cet ordre pouvant être économique, politique ou idéologique. Il y a là une première contradiction supposant son dépassement dynamique.

Ensuite, les demandes sociales et politiques caractéristiques de la période contemporaine (par exemple en matière de bonne gouvernance ou de développement durable) supposent de nouveaux modes d'approche et de conduite de la recherche et de communications de ses résultats. Les cadres universitaires sont trop restreints, souvent bureaucratiques, et les scientifiques sont parfois peu conscients de leurs responsabilités à l'égard des diverses communautés qui peuvent bénéficier de leurs résultats.

Enfin, la pratique même de la recherche anthropologique conduit à prendre en compte des questions se situant à l'intersection de domaines des recherches pratiquées et mettant en évidence des niveaux de complexité qui ne sont pas de la seule responsabilité des chercheurs tout en dépassant la compétence du décideur. Il faut construire des débats et des forums dans lesquels les divers types d'intérêts peuvent être confrontés. La plus banale de ces démarches

(mais pas nécessairement la plus neutre) est l'expertise collective mobilisant une pluralité de chercheurs à la demande d'un opérateur ou d'un décideur. .

Un positionnement original

Il s'agit d'une démarche de recherche « impliquée », dans laquelle les protocoles de la discipline scientifique sont soumis à une pluralité de communautés épistémiques (pour en élargir la validité et/ou l'opérationnalité) et où les exigences de la discipline universitaire sont relativisées ou « suspendues » par rapport aux retombées que la collectivité veut tirer les résultats. La notion de « champ scientifique » commence à y être associée pour désigner le cadre dans lequel se développent de telles recherches, en mettant l'accent sur les dynamiques ainsi prises en compte (Le Roy, 2008).

Aux principes de liberté et de responsabilité individuelle s'ajoute celui de l'engagement du chercheur dans les problèmes de société. Et l'invocation plus systématique de l'éthique

Figure N° 1

MISE EN TENSION DES TROIS DIMENSIONS
DE LA DISCIPLINE DANS LA RECHERCHE

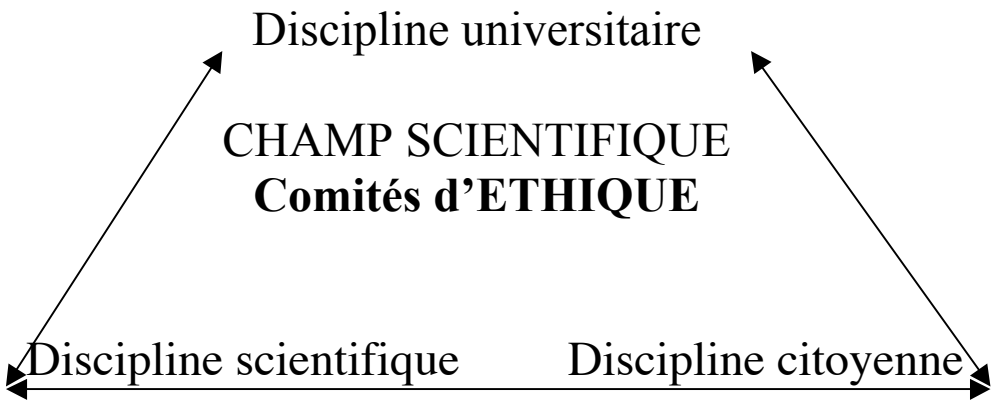

TROIS EXIGENCES

- Ces trois dimensions de la pratique disciplinaires sont insécables et paraissent constitutives de la recherche en ce début de XXI° siècle. Comme tout modèle complexe, toute modification de l'un des facteurs entraîne une adaptation des deux autres.
- Obéissant au principe de la complémentarité des différences se substituant à celui, aristotélicien, du contraire, ce schéma suppose d'approfondir les spécificités pour mieux identifier les interdépendances (Le Roy, à paraître, à propos de la recherche en anthropologiejuridique).
- Mais ce « modèle » est profondément instable et suppose des adaptations dynamiques qui ne peuvent être trouvées qu'au sein d'instances de dialogue, dits forums scientifiques pour la recherche ou comités d'éthique pour la validation collective entre pairs de choix ou de priorités..

La maîtrise de ces démarches suppose une épistémologie propre. Le modèles du *Jeu des lois* (Le Roy, 1999) a été conçu puis expérimenté pour y répondre. On y reviendra ultérieurement.

Les pratiques disciplinaires dans la recherche scientifique et en anthropologie

La distinction entre différents types de pratiques peut offrir des solutions originales et éventuellement contradictoires selon les pratiques propres aux communautés épistémiques considérées. Comme on l'a indiqué, il n'existe pas d'arbitre des élégances et aucune autorité ne peut imposer un usage plutôt qu'un autre, la régulation se faisant de manière coutumière et selon des modèles de conduites et de comportements évoluant au fil des ans et des communications scientifiques.
La démarche adoptée se veut proche tant du langage naturel que des opérations intellectuelles les plus couramment mises en œuvre. Elle est fondée sur une définition minimaliste de la recherche que l'on qualifie de scientifique sous certaines conditions. Un formalisme élémentaire permet d'éclairer ces explications en visualisant les principaux paramètres de notre raisonnement.
Si on approche la recherche scientifique (Re s) comme une application particulière d'une pratique commune de chaque individu, induisant l'ensemble des questions (Q) et de réponses (R) développées à propos d'un objet (O) sous réserve de justification des protocoles (Pr) et de surcroît (+++) des connaissances,

Figure N° 2

$$Re\ s = \frac{(Q/R)\ P_R^{+++}}{O}$$

on peut distinguer deux types de pratiques (qui peuvent se combiner).

Les unes sont liées au degré de liberté reconnu au chercheur pour formuler questions et réponses. Elles privilégient le problème de la définition de l'objet.

Les autres sont liées au degré de complexité dans la manière de lier questions et réponses, donc sont associées aux modes d'élaboration des protocoles de recherche selon qu'ils mobilisent un nombre plus ou moins grand de communautés épistémiques. Elles supposent une maîtrise des méthodologies.

PLURALITÉ DES MONTAGES DISCIPLINAIRES SELON LE CRITÈRE DE LA LIBERTÉ DE FORMULATION DU JEU QUESTIONS/RÉPONSES

Selon ce premier critère, on peut distinguer au moins quatre pratiques différentes qui sont conventionnellement dénommées recherches fondamentale, opérationnelle, appliquée et finalisée. Les définitions suivantes sont proposées de manière axiomatique, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas considérées comme vraies ou fausses, mais bonnes (ou mauvaises) pour les applications que nous leur donnerons.

La recherche <u>fondamentale</u> : suppose en principe une totale liberté reconnue au chercheur pour formuler questions et réponses sous réserve des exigences de la scientificité et, maintenant, de la responsabilité citoyenne. L'équation du chercheur est donc du type

$$Q = R = liberté$$

La recherche <u>opérationnelle</u> repose sur l'idée que la solution, donc le type de réponse, est désignée par le commanditaire et non négociable ; par contre le chercheur est libre de

développer les questions qu'il juge pertinentes. On est en face d'une inégalité de premier type

Liberté de Q>liberté deR

Dans la recherche appliquée, les connaissances disponibles ne sont pas remises en cause, donc non directement « questionnées ». Ce sont leurs utilisations nouvelles qui sont l'enjeu du processus de recherche

.Liberté de R>Liberté de Q

Enfin, pour ce qui concerne la recherche finalisée, dite aussi recherche-action, l'enjeu est de combiner des questions et des réponses déjà disponibles mais apparemment étrangères les unes aux autres, chacune pertinente dans un contexte mais dont les relations seront formulées selon des protocoles *ad hoc*.

Q=R = données par maître d'œuvre

Ce qui est en cause ici c'est un savoir faire, un tour de main, un art de « faire la sauce » en termes culinaires.

PLURALITÉ DES MONTAGES DISCIPLINAIRES SELON LES MODES D'ELABORATION DES PROTOCOLES DE RECHERCHE, AVEC UNE APPLICATION ANTHROPOLOGIQUE

Notre démarche distinguera les pratiques du plus simple, sous l'angle de la mobilisation d'un protocole de recherche au plus complexe…

En matière de Monodisciplinarité, l'objet étant supposé identifié, l'enjeu tient à l'élaboration du paradigme qui va structurer le choix du jeu questions/réponses. L'exemple classique, pour nous anthropologues, est la manière de mobiliser*: le paradigme de l'altérité.* Comment élabore-t-on puis mettons-nous en œuvre cette relation entre le moi de l'observateur, le soi de la société et culture dominantes et l'autre, objet de nos observations et spéculations ? Comment parler de l'Autre au Soi dans un langage qui ne réduise pas l'Autre au Soi ou n'assimile pas le Moi à l'Autre, tout en pratiquant les homéomorphismes qui permettent de partager les expériences et leurs significations ? (Le Roy, 2003)

Dans la Bidisciplinarité, chacune des deux disciplines reste dans son domaine propre de recherche, définit son objet et développe ses méthodes selon ses règles de l'art. La question sensible est de rendre compatibles des paradigmes originellement étrangers et qui peuvent être traités comme « contraires » ou « complémentaires » (supra). Les expériences accumulées depuis une cinquantaine d'années illustrent une très grande diversité de résultats qui tiennent moins aux questions techniques que posent les problématiques, qu'aux hommes qui les incarnent. Lorsqu'en particulier, les pratiques disciplinaires sont interrogées de l'extérieur comme insuffisamment scientifiques ou inutilement sophistiquées, par exemple, le dialogue entre les représentants des disciplines devient ardu, voire impossible, pour des raisons d'incompatibilité de personnalités, de corporatismes ou de carriérisme plutôt que de scientificité.

Durant les années 1960 et 1970, les Anthropologues se sont ainsi ouverts aux sciences religieuses, à l'Histoire, à l'Économie, à la Science Politique, à la Linguistique, pour ne pas parler des Mathématiques ou des études formelles. Peu de ces pratiques ont perduré au point de justifier qu'on parle quarante ans après d'anthropologies historique ou économique, par exemple, car les influences mutuelles ont été suffisantes pour élargir le spectre des travaux

reconnus par les disciplines-mères et légitimer les productions « métisses ». L'anthropologie du politique s'est mieux stabilisée. Mais c'est *l'anthropologie juridique*, dite ensuite anthropologie du droit(Le Roy, 1978), qui a imposé un label original. À cela une raison simple : ni les Anthropologues n'ont voulu entendre parler du Droit ni les Juristes (au moins français) de l'altérité et de la différence. Il a donc bien fallu créer un espace de recherche original pour pouvoir s'exprimer. J'avoue, en y consacrant ma carrière, y avoir partagé un grand enrichissement intellectuel. (Eberhard et Vernicos, 2007)

La Pluridisciplinarité peut apparaître à partir de trois disciplines impliquées par le même chercheur ou le même groupe de chercheurs. Ici, c'est nécessairement l'élaboration d'un objet commun pouvant ensuite générer un champ scientifique partagé qui sera la préoccupation centrale, pouvant conduire ensuite à un nouveau paradigme qui sera bricolé avant d'être théorisé. Je reste dans l'exemple précédent qui a l'avantage de coïncider avec ma pratique de recherche. Quand il s'est agi de préciser le type de recherche pratiqué en anthropologie juridique, on a vu émerger des tendances différentes se réclamant tantôt de la discipline universitaire (supposant un rattachement, en France, à l'histoire des Institutions) tantôt d'une pratique disciplinaire valorisant le rôle de la recherche opérationnelle (ou finalisée) et les relations avec les décideurs politiques. Pour les distinguer, on n'hésitera pas à parler, à partir de la fin des années 1970, d'une *anthropologie politique ou d'une anthropologie historique du droit* en sachant que les paradigmes pratiqués, sensibles à l'idée de totalité ou de holisme, ne présupposent pas le recours de l'histoire contre le politique ou la mobilisation du politique contre l'économique. Nous sommes ici face à des procédures de triangulation qui annoncent le passage à des pratiques de recherche où le pluralisme se développe avec l'interdisciplinarité.(Le Roy, 1999).

L'Interdisciplinarité prête à beaucoup d'abus et donc d'usages mal contrôlés, indus. Dans mon raisonnement, nous sommes face à la mobilisation d'au moins trois référents paradigmatiques. Mais, les expériences de recherches opérationnelles, appliquées ou finalisées auxquelles j'ai été associées m'ont conduit à reprendre et populariser une formule de Jacques Weber testée lors de la préparation de la réforme foncière à Madagascar au milieu des années 1990 (Le Roy, 1999). L'interdisciplinarité est dominée par la préoccupation de « résoudre un problème », donc de trouver une solution innovante. Elle conduit à privilégier les réponses et à ne retenir des disciplines-mères que les références de paradigmes, de théories et de méthodes entrant dans le champ de la recherche, en situant le nouveau protocole aux marges de la discipline universitaire, voire de la discipline scientifique. Et puisqu'on vient de parler de réforme foncière, je propose au lecteur cette équation foncière, outil didactique qui illustre la manière de mobiliser des disciplines, des savoir-faire et des préoccupations (Le Roy, 1991).

On propose au lecteur de lire *une anthropologie du rapport « foncier »* sous la formule

Figure N° 3

$$F = \frac{S\,(E+J+A)^{Pl,n,i}}{T^3}$$

Où *F=Foncier ; S=Rapport Social ; E=Économie ; J= Juridique ; A = Aménagements de la nature ;* $P^{l,n,i}$ *= Politique aux échelles locales, nationales et internationales ; T = Terre, terroir et territoire*

Quant à la Transdisciplinarité elle serait pratiquée quand la recherche est dans la situation de repérer un problème mais de ne pas savoir quelles questions poser pour saisir toutes ses dimensions et ses implications. Quand donc on tente de respecter la complexité et les dynamiques inhérentes aux objets en voie de construction, il faut accepter de s'affranchir

de certaines conventions, de l'hypothétique en particulier, au profit de l'axiomatisation. L'élaboration de modèles s'avère également indispensable. C'est l'exemple du *PIR Mousson de lutte contre la pollution à Ouagadougou* dont je vais parler en relation avec une approche de la place de l'éthique dans nos pratiques disciplinaires d'anthropologues. Pour en illustrer les spécificités, le lecteur pourra en apprécier les particularités à partir de la matrice N° 1. Mousson relève de la situation **20** mais suppose des opérations de recherche qui s'inscrivent dans des contextes plus simples dont on parlera par la suite.

Matrice N° 1
Identification de montages disciplinaires originaux

	-			+
Recherches	*fondamentale*	*opérationnelle*	*appliquée*	*finalisée*
monodisciplinaire	**1**	**2**	**3**	**4**
bidisciplinaire	**5**	**6**	**7**	**8**
pluridisciplinaire	***9***	**10**	**11**	**12**
interdisqciplinaire	**13**	**14**	**15**	**16**
transdiscioplinaire	**17**	**18**	**19**	**20**

L'éthique, les normes qu'on mobilise quand on a tout invoqué

L'éthique, une notion à préciser

Comme pour l'approche de la discipline, je propose de partir du langage commun et, dans ce cas, le dictionnaire Le Robert étant peu explicite, de retenir une description du Larousse illustré publié vers 1900. Cette notice, malgré son caractère apparemment désuet est, pleine d'enseignements :

> *« 'le mot éthique, qui a vieilli, a sur le mot morale, tiré du latin mores, l'avantage de mieux marquer le rapport de l'action droite et du caractère vertueux. L'éthique est l'art de se faire un caractère moral, de contracter des habitudes d'où découlent naturellement des actes conformes à la loi du devoir. Cette conception de la morale, qui rapproche la vertu du caractère et des mœurs, est peut-être un peu éloignée de certaines conceptions modernes ; elle tend cependant, à l'emporter de nouveau sur toutes les autres » (*Larousse, IV, s ;d ;, 333)

En effet, au lieu de vieillir, la référence à l'éthique a rajeuni et s'est largement substituée à la morale dont il paraît actuellement anachronique de parler hors des cercles de philosophes. Par contre, les comités d'éthique fleurissent partout, sans qu'on sache à quoi correspond cette nouvelle approche. Un effet de mode ?, Un « cache-misère (Châtel, ce volume) ? Et quelles sont les implications pratiques des décisions prises par de tels comités ? On peut cependant relever trois caractéristiques :

- L'éthique fait appel à des normes non formellement reconnues, thématisées ou sanctionnées, donc ni juridiques ni religieuses., même si les valeurs peuvent l'être.

- - Elle engage des individus et des valeurs qui concernent l'individu en société.
- - Elle suppose le principe d'ultime solution. Comme la culture dont Édouard Herriot, homme politique de la III° République française et ancien maire de Lyon, disait que c'est ce qui reste quand on a tout oublié, l'éthique est ce qu'on mobilise quand on a tout invoqué. C'est la dernière chance de pouvoir donner une valeur, une légitimité, voire un sens à des choix liés à des comportements en société. Du fait qu'il n'est plus possible d'en appeler à une norme ou à une autorité extérieure ou supérieure, c'est « entre soi », entre égaux que se débattent les questions d'éthique quand la solution concerne une communauté de praticiens.
-

Ajoutons quelques commentaires.
L'éthique fait appel à des normes dont le sens latin *norma* désigne la règle de l'architecte, l'unité de mesure. Il s'agit donc d'apprécier un comportement, de le mesurer comme conforme ou non parmi une échelle d'usages. L'éthique a un rapport avec la morale (un *« caractère moral »* dit le texte) mais elle transcrit à l'échelon de l'individu ce que la morale prescrit à celui de la société. Il semblerait que quand on prend en considération une situation intermédiaire d'un collectif agissant en tant que tel (*corporate group* dans les classifications de l'anthropologie sociale anglaise) mais ne représentant pas la société dans son ensemble, on use d'un tiers terme, la déontologie, pour les médecins, les architectes, les journalistes… mais non pour les professeurs d'université.
Pour ces derniers, comme pour les chercheurs, il existe un droit disciplinaire lié, en France, à la position de membre de la fonction publique. Mais ce droit disciplinaire et, de manière plus générale, les normes juridiques sont très rarement invoquées, rendant la référence à l'éthique incontournable.

On peut enfin préciser tant la diversité des types de demandes et de valeurs impliquées que les types de réponses souhaitées.

Figure N° 4

<u>À quelle demande répond-elle ?</u>
<u>D'où viennent les valeurs à mobiliser</u> *?*

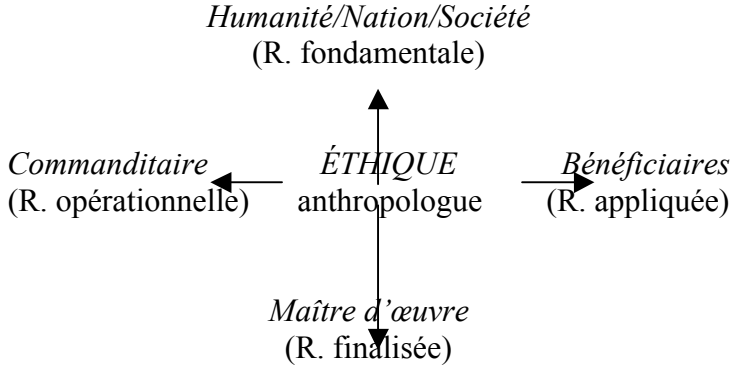

Figure N° 5

Quelles réponses attendues ?

« Règles de l'art » à appliquer
(monodisciplinarité)

Limites et frontières entre champs (bi et pluri-disciplinarité) *ETHIQUE* *Intérêt comparatif des « bénéficiaires »* (interdisciplinarité)
)

validité des questionnements
(transdisciplinarité)

Le programme Mousson de lutte contre la pollution à Ouagadougou

Le programme interdisciplinaire de recherches Mousson doit son nom au fait qu'il est issu d'un autre programme (AMMA) couvrant à l'échelle mondiale l'étude du phénomène de la mousson dans un contexte de changements climatiques qui sont assez connus pour qu'il ne soit pas nécessaire de commenter les phénomènes de réchauffement qui font la « une » des journaux. Trois raisons ont conduit à autonomiser ce programme spécifique.
D'une part, et ceci est assez rare pour qu'on le souligne d'emblée, la démarche est conduite par les sciences humaines et sociales et non par des sciences de la nature, spécialement des climatologues .
D'autre part, le cadre d'analyse a été restreint à l'Afrique c'est-à-dire au golfe de Guinée puis à la zone sahélienne centrale dont l'épicentre se trouve être Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. La ville de Ouagadougou étant aussi polluée que celle de Pékin dont on a parlé lors de la préparation des Jeux olympiques de 2008, on a précisé l'observation des circulations de courants aériens en analysant les phénomènes récurrents de pollution atmosphérique
Enfin, cette démarche repose sur une demande explicite de coopération scientifique du Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) du Burkina Faso en vue de mener en partenariat avec son homologue français le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), une recherche doublement exemplaire sur le plan de la politique scientifique et de la démarche disciplinaire. Les accords de coopération signés en mars 2008 pour régir les relations entre partenaires mettent la recherche du Nord au service du Sud dont l'autonomie se trouve assurée tant du point de vue des pratiques de recherche que de la gestion des moyens financiers.

TROIS CARACTERISTIQUES PRINCIPALES PEUVENT ETRE DISTINGUEES

Une pratique de champ scientifique
Les démarches se situent nécessairement à l'intersection des pratiques universitaires, scientifiques et citoyennes. L'enjeu de la transformation radicale du mode de coopération scientifique avec nos homologues burkinabés sur la base du principe de la complémentarité des différences est, pour les anthropologues participant au projet, « crucial ». Ils sont donc particulièrement sensibles à la dimension citoyenne de l'approche et à la nécessité de déboucher sur des solutions non seulement pratiques mais pragmatiques. Ils considèrent aussi que la décision politique est un objet de recherche anthropologique « à part entière ».

Une recherche finalisée

La question, l'étude de la pollution, et la réponse, un processus de mobilisation des acteurs locaux en vue de la prise de décision en cas de crise de pollution, sont l'une et l'autre « données », imposées par le document contractuel associant le CNRST et le CNRS. Nous sommes bien en situation de recherche finalisée. Nous savions dès l'origine ce qu'est une pollution atmosphérique en général et, dans le contexte de Ouagadougou, nous disposions déjà de quelques mesures apportées par la météorologie nationale burkinabé, un des partenaires du programme, permettant d'identifier la gravité du phénomène, mais pas ses causes les plus déterminantes ici. Outre le travail précieux des météorologues qui permettent d'identifier la circulation aérienne des pollutions, l'apport de la physique-chimie (et en particulier des chimistes pour l'analyse des relevés des particules contenus dans l'air), des géographes (pour la localisation des lieux et des dynamiques d'émission) et des médecins de santé publique sur les effets chroniques ou spécifiques sur les malades sont précieux. Chacun travaille ici selon les règles de sa discipline, fondamentale, opérationnelle ou appliquée selon des protocoles élaborés et validés en commun (supra, matrice N° 1). Par ailleurs, l'objectif étant de favoriser une décision, par nature politique, des divers acteurs burkinabés impliqués dans la lutte contre la pollution essentiellement de type préventif, on doit faire appel aux juristes, aux politistes et aux spécialistes de la gestion de systèmes complexes, en particulier mathématiciens et informaticiens pour construire des modélisations formelles. Dans une situation de crise écologique, l'enjeu, immédiat, est d'élaborer un système d'alerte/alarme pour contrôler les incidences économiques, médicales, environnementales, socio-familiales, etc., de la pollution aérienne, ce qui peut induigre des changements parfois radicaux, ainsi pour l'usage domestique du bois-énergie. Ici, les sociologues et anthropologues sont particulièrement mobilisés pour connaître les systèmes de représentation de la pollution et de la décision qui détermineront, ou non la réussite du projet.

Une interdisciplinarité devenue transdisciplinarité

Non seulement on ne sait comment les différents acteurs concernés se posent les questions mais l'hétérogénéité des approches, des intérêts et des contraintes oblige à aborder l'objet dans sa complexité et selon ses dynamiques propres Une démarche de type 20 dans notre matrice N°1 peut exiger des pratiques de type 16, 12 ou 8, mais aussi mobiliser des résultats de chercheurs associés, doctorants par exemple réalisant des recherches de type fondamental mono ou bi-disciplinaire (types 1 ou 5).

La modélisation est ici un enjeu institutionnel du Programme Interdisciplinaire de Recherche (PIR) du CNRS. Elle est donc au cœur du projet collectif. Il y a là un vrai défi à relever. En effet, l'étude des systèmes complexes a été largement monopolisée par les sciences mathématiques et il était apparu intéressant, à l'origine, de mobiliser les spécialistes de du Laboratoire des Systèmes complexes l'École polytechnique. Mais il a fallu faire évoluer le dispositif car c'est le département des Sciences de l'homme et de la Société du CNRS qui avait la responsabilité de ce programme, c'est donc aux spécialistes de ces disciplines qu'il appartenait d'une part de proposer une approche originale, de type « sciences humaines », donc fondamentalement « qualitative », de la modélisation et d'autre part, de vérifier la bonne marche du projet selon ses choix initiaux, donc d'apprécier constamment la pertinence épistémologique de la démarche.

Les anthropologues sont ainsi associés non seulement au recueil de données sur les représentations de la perception de la pollution et de ses effets pathologiques, mais aussi sur l'élaboration des modèles et sur la veille épistémologique au sein d'une cellule créée spécialement pour ces objectifs scientifiques, politiques et éthiques. Celle-ci donne lieu à des bulletins de suivi à échéance bimestrielle avec compilations sur une base semestrielle puis

annuelle. La communication est par ailleurs réalisée par un site WIKI ouvert à tous les participants selon un niveau de confidentialité approprié.

L'ETHIQUE DANS MOUSSON

Une expérience antérieure et relativement comparable mérite d'être évoquée pour introduire la réflexion. La mise en place puis l'expérimentation d'un programme d'intermédiation culturelle en milieu juridictionnel par la Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris auprès de juridictions des mineurs, entre 1996 et 2002, avaient suggéré de prendre quelques initiatives préventives. Des jeunes chercheurs, étrangers (en général doctorants africains), femmes et hommes, avaient été formés pour être les intermédiaires entre des magistrats pour mineurs et les familles africaines qui accepteraient d'entrer dans un dialogue éducatif avec le juge grâce à un facilitateur, l'intermédiateur. Pour prévenir les dérives possibles des relations de l'intermédiateur avec le magistrat, le mineur ou sa famille, voire d'autres acteurs du travail social, on avait rédigé, sur une base pragmatique, un code de bonnes conduites comprenant quelque huit principes de base. Ce code a été diffusé et régulièrement évoqué dans les réunions du comité de pilotage, mais on n'a jamais eu à le mettre en œuvre, sa simple existence suffisant à prévenir des difficultés mutuelles d'appréciation. (Le Roy, 2003).
On a repris cette idée dans le cadre de Mousson en l'associant à une fonction plus directement épistémologique mariant à la fois les exigences de l'interdisciplinarité et la recherche d'équilibres entre les divers partenaires.
En fait, on a repris la philosophie de la chefferie indienne dont Pierre Clastres avait fait une si intéressante description sur la base de ses observations et de celle de Claude Lévi-Strauss dans *Tristes tropique*s (1955) Pierre Clastres (Clastres, 1974) explique en particulier que l'autorité dont dispose le chef indien ne repose pas sur quelque pouvoir de commandement sur les individus et que ce sont ses qualités d'orateur et d'apaiseur qui font la fondement de sa fonction.
Nous avons donc transposé cette fonction d'apaiseur au sein de la cellule épistémologique et nous ne manquons pas une séance de travail pour rappeler la philosophie de cette interdisciplinarité qui, en fait, rencontre actuellement les problèmes d'éthique dans les trois dimensions des pratiques disciplinaires, universitaire, citoyenne et scientifique.

° Malgré l'abolition déclarée du pouvoir mandarinal depuis 1968, les relations de clientèle et les détournements de fonctions ou de rapports hiérarchiques restent le quotidien de la vie universitaire, tant au Nord qu'au Sud, mais au Sud dans des contextes de rareté, de pénuries et de sélection qui affectent les rapports de travail au quotidien de manière parfois préoccupante. En parler quand il n'y a pas de question pendante ou cruciale supposant d'intervenir « à chaud » permet de prévenir et de rendre plus facile l'évocation de situations –limites.

° Quant à la discipline citoyenne, elle trouve à s'exprimer pleinement dans les objectifs d'évolution des rapports entre chercheurs du Sud et du Nord du programme, pour respecter des meilleurs équilibres dans la répartition des moyens financiers, le choix des protocoles et les processus de validation des résultats. Dans ce domaine, nous venons de très loin dans les contextes africanistes car des formes implicites de racisme au quotidien affleurent encore trop souvent dans les relations entre « patrons » du Nord et doctorant ou « post-docs » du Sud qui sont condamnés à avaler des couleuvres pour obtenir le diplôme convoité.

° Il est enfin banal de rappeler que nos pratiques scientifiques nous obligent constamment à des choix qui ne sont pas seulement techniques mais supposent bien de hiérarchiser des

valeurs selon les protocoles et les résultats qu'on cherche à développer. L'approche de l'éthique que nous expérimentons actuellement repose sur le dialogue qui est la meilleure des préventions dans le domaine de l'ethnocentrisme. Ce dialogue se fait d'abord avec ses propres idées, c'est le rôle *du for intérieur ou « tribunal des consciences »*, puis avec celles des autres, Le choix des forums scientifiques à différentes échelles est également « crucial » pour réguler le fonctionnement du champ scientifique.

En conclusion : promouvoir une herméneutique diatopique, dialogique et diamuthique

:

Nous, anthropologues, avons une contrainte propre: en matière d'herméneutique comme une application spécifique du paradigme de l'altérité. Rappelons pour mémoire que notre démarche doit d'abord être diatopique en confrontant puis associant les divers points de vue (*topoi)* à partir desquels sont énoncés les faits. Puis les discours et les logiques (*logoi*)qui s'y révèlent vont donner naissance à une dialogie comme montage .des connaissances obtenues. Et enfin, à chaque fois que nécessaire, notre démarche sera également diamuthique, c'est à dire tiendra compte des visions du mondes (*muthoi)* et des appartenances multiples induisant des positionnements et des explications originales.(Le Roy, 1999).

C'est par cette progression épistémologique diatopie/dialogie/diamuthie que l'anthropologue peut relever le défi de décliner dans toute leur complexité les rapports *moi/soi/autre* et de répondre aux contraintes du refus de l'ethnocentrisme. que Robert Jaulin nous a laissé en héritage (Le Roy, 2003).

Bibliographie

Clastres Pierre**,** 1974**,** *La société contre l'État,* Paris, Minuit.

Eberhard Christoph et Vernicos Geneviève (Éds.), *La quête anthropologique du droit, Autour de la démarche d'Étienne Le Roy,* Paris, Karthala, 2006.

Le Robert, *Le nouveau petit Robert,* Paris, Éditions Le Robert, 1996.

Le Roy Étienne, « Pour une anthropologie du droit », *Revue Interdisciplinaire d'Études juridiques,* 1978, vol.1, p. 71-100.

Le Roy Étienne, « L'équation foncière », Le Bris Émile, Le Roy Étienne, Mathieu Paul, *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières,* Paris, Karthala, 1991, p. 13.

Le Roy Étienne, *Le jeu des lois, une anthropologie 'dynamique' du droit,* Paris, LGDJ, collection Droit et société, série Anthropologie, 1999.

Le Roy Étienne, « La démarche d'intermédiation culturelle, une expérience au Tribunal pour Enfants de Paris, 1996-2002 » DERPAD, *Protection de l'enfance et diversité européenne,* Paris, Petites capitales, 2003, p. 299-310.

Le Roy Étienne, « Gens du moi, gens du monde, représentations endogènes et gouvernance mondiale », *Actes du colloque Robert Jaulin,* Paris, Cité des sciences, 13 et 14 novembre 2003, 23 p., actes non publiés.

Le Roy Étienne, « Le champ scientifique, cadre propice aux innovations scientifiques de la recherche au Sud », Géronimi Vincent, Bellier Irène, Gabas Jean-Jacques, Vernières Michel et Viltard Yves (sous la direction de), *Savoirs et politiques de développement, questions en débat à l'aube du XXI° siècle,* Paris, Karthala, p. 141-164.

L E R OY Étienne, "L'horizon de la juridicité : comparer les différences dans leurs complémentarités pour repenser les droits dans une perspective globale de régulation des sociétés contemporaines". Communication au colloque « *Les frontières avancées du savoir du juriste »,* Accademia delle Scienze di Torino, 25 au 27 avril 2007, placé sous l'égide de *L'istituto subalpino per l'analisi del diritto delle attività transnazionali* et de l'*Associazione italiana di diritto comparato,* à paraître.

Lévi-Strauss Claude, *Anthropologie structurale,* Paris, Plon, 1958.

Lévi-Strauss Claude, « Tristes tropiques »,in *Œuvres* Paris, Gallimard,collection de la Pleiade, 2008 [1955],pp. 3-445.

Nouveau Larousse illustré, Paris, Larousse, s.d. [1900] 8 volumes.